

DIPLÔME NATIONAL DU BREVET

SESSION 2017

PARTIE HISTOIRE - GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ETCIVIQUE

Durée de l'épreuve : 2 heures

Exercice 1 : analyser et comprendre des documents: /20 points

Exercice 2: Maîtriser différents langages et se repérer /20 points

Enseignement moral et civique : /10 points

Note finale : /50 points

ATTENTION :

**Ce sujet comporte 6 pages numérotées de 1/6 à 6/6
dont les pages annexes 4 et 6 sont à rendre avec la copie.**

L'usage du dictionnaire et de la calculatrice n'est pas autorisé.

Exercice 1 : Analyser et comprendre des documents (20 points)

Histoire : « Démocraties fragilisées et expériences totalitaires dans l'Europe de l'entre-deux-guerres. »

Document : Le témoignage d'un Allemand sur l'année 1933

Sebastian Haffner (1907 - 1999) est un juriste allemand qui a rédigé ses souvenirs à la veille de la Seconde Guerre mondiale juste avant de s'exiler en Angleterre.

« [Après la nomination d'Hitler comme chancelier le 30 janvier 1933], les partis disparaissaient, ils étaient dissous ; d'abord les partis de gauche, puis les partis de droite. Je n'appartenais à aucun d'eux. Les hommes dont on avait le nom sur les lèvres, dont on avait lu les livres et commenté les discours, disparaissaient soit à l'étranger, soit dans les camps de concentration. De temps à autre, on entendait dire que l'un d'entre eux « avait mis fin à ses jours comme on venait l'arrêter » ou avait été « abattu alors qu'il tentait de s'enfuir ». Au cours de l'été, les journaux publièrent une liste de trente ou quarante noms parmi les plus connus de la littérature et des sciences : ceux qui les portaient étaient déclarés « traîtres au peuple », déchus de leur nationalité, bannis. C'était encore presque plus étrange et plus inquiétant de voir se volatiliser une quantité de personnes inoffensives qui faisaient partie de la vie quotidienne : le présentateur radiophonique dont on entendait chaque jour la voix et à qui on était habitué comme à une vieille connaissance avait disparu dans un camp de concentration, et malheur à qui osait encore prononcer son nom. [...]

L'autodafé* symbolique du mois de mai [1933] n'avait guère eu qu'un effet d'annonce, mais maintenant les livres s'envolaient des librairies et des bibliothèques et, cela, c'était réel et inquiétant. La littérature allemande vivante, bonne ou mauvaise qu'importe, était anéantie. Les livres de l'hiver 1932 qu'on n'avait pas encore pu se procurer en avril, on ne les lirait plus. Quelques auteurs, qui n'étaient pas en disgrâce on ne savait pourquoi, se dressaient au milieu du vide comme des quilles solitaires. [...] De nombreux journaux et magazines disparurent des kiosques, mais ce qui advenait aux autres était beaucoup plus inquiétant. On ne les reconnaissait pas vraiment. [...] De vénérables feuilles acquises aux idées démocratiques et appréciées de l'élite intellectuelle [...] furent du jour au lendemain transformées en organes nazis* . »

Sebastian Haffner, *Histoire d'un Allemand. Souvenirs (1914 - 1933)*, Arles, Actes Sud/Babel, 2002-2003, pp. 290 – 294 (source : <https://clio-texte.clionautes.org>)

*autodafé : bûcher allumé en public où sont brûlés des livres désignés comme indésirables par le régime nazi.

* organes nazis : il s'agit de journaux qui adoptent les idées nazies et défendent les décisions prises par Adolph Hitler.

Questions :

- 1. Présentez le document dans le contexte politique de l'année 1933 en Allemagne. Vous indiquerez les événements principaux en vous aidant du document. (5 points)**

- 2. Parmi les trois propositions suivantes, quel titre conviendrait le mieux à ce texte ?**
 - « la marche vers le génocide juif »,
 - « la mise à mort de la démocratie »,
 - « l'affirmation du culte de la personnalité »**Justifiez brièvement votre réponse. (3 points)**

- 3. D'après l'auteur du texte et vos connaissances, de quelle manière le régime nazi parvient-il à supprimer les différents droits? (5 points)**

- 4. Quelles libertés sont peu à peu supprimées d'après le texte ? Est-ce que le document évoque toutes les atteintes aux droits de l'homme commises dans l'Allemagne nazie ? Justifiez votre réponse grâce à vos connaissances. (7 points)**

Exercice 2. Maîtriser différents langages pour raisonner et se repérer (20 points)

Géographie : « dynamiques territoriales de la France contemporaine. »

- 1. Sous la forme d'un développement construit d'une vingtaine de lignes et en vous appuyant sur un ou des exemples étudiés en classe, caractérisez les différents espaces qui composent une aire urbaine et ses dynamiques. (15 points)**

Annexe à rendre avec la copie

2. Complétez la carte ci-dessous en répondant aux questions suivantes (5 points) :

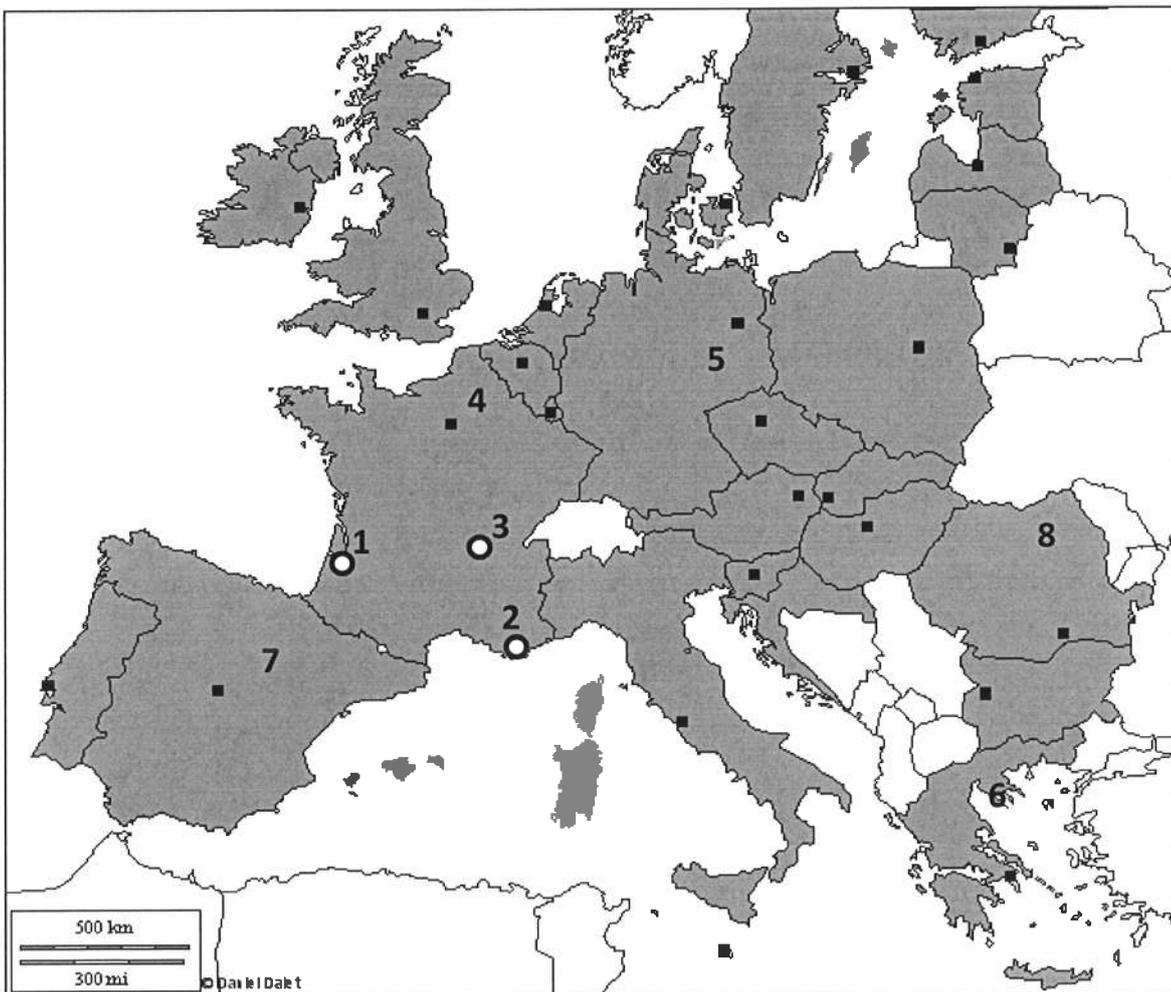
a) Complétez la légende : b) Ecrivez dans le tableau ci-dessous le nom des métropoles et des Etats numérotés sur la carte :

■

○ Métropole française

■ Métropole européenne

Noms des métropoles		Noms des Etats	
1	5
2	6
3	7
4	8



Exercice 3. Mobiliser les compétences de l'Enseignement moral et civique : « Comprendre les raisons de l'obéissance aux règles et à la loi dans une société démocratique. » (10 points)



Les réseaux sociaux et la justice



Un utilisateur du réseau social Facebook a fait l'objet d'une condamnation en 2010, pour avoir insulté, sur son mur*, les gendarmes qui venaient de le contrôler. De ce fait, il a été jugé au tribunal correctionnel** et condamné à 3 mois de prison ferme ainsi qu'à 1200 euros d'amende pour outrage à personne dépositaire de l'autorité publique. Le profil de la personne était public et n'importe qui, donc pas seulement « les amis Facebook », y compris les membres des forces de l'ordre, pouvait y avoir accès.

Autre affaire : en 2013, la Cour de Cassation*** a considéré que des injures publiées sur Facebook par une salariée à l'encontre de son employeur et uniquement accessibles aux personnes autorisées (en nombre très restreint) par l'auteur des propos (c'est-à-dire ses "amis Facebook") ne constituaient pas des injures publiques. Ainsi, seule la qualification d'injures non-publiques pouvait être retenue dans le cas présent. Or, contrairement à l'injure publique, cette infraction n'est pas un délit** mais une simple contravention** sanctionnée par une amende de 38 euros.

Tiré du site droit-finances.commentcamarche.net (consulté le 04/03/2017)

**Mur Facebook : page Facebook d'un utilisateur où il partage les messages de son choix pour ses « amis » (profil restreint) ou pour tout le monde (profil public) selon son choix de paramétrage des utilisateurs.*

*** le tribunal correctionnel est un tribunal pénal qui juge les délits, donc les infractions plus graves que les contraventions qui relèvent du tribunal de police mais moins graves que les crimes qui relèvent de la cour d'assise.*

**** la cour de cassation est la plus haute juridiction du système judiciaire français. Elle contrôle que les autres cours de justice ont bien respecté la loi et peut « casser » une décision qu'elles ont rendue.*

Annexe à rendre avec la copie

1) Reliez les symboles ou les faits suivants au principe de la justice qu'ils illustrent par un trait (la figure de la justice dans son ensemble est au haut à droite du texte) :

- | | |
|--|---|
| Devoir d'impartialité de la justice ● | ● La cour de cassation casse un jugement |
| Droit de la justice de punir ● | ● L'épée de la Justice  |
| Droit de faire appel d'une décision ● | ● La balance de la Justice  |
| Devoir de prendre en compte les arguments de l'accusation et de la défense ● | ● Les yeux bandés de la Justice  |

2) Expliquez à partir de ces documents et/ou d'autres exemples vus en cours que la liberté d'expression n'est pas sans limite.

3) Votre ami(e) partage sans faire attention sa vie et ses sentiments sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Snapchat...). Vous devez le (la) convaincre que sa liberté d'expression a des limites, pour son bien et pour celui des autres. Présentez dans un paragraphe d'une quinzaine de lignes vos arguments.

**DIPLÔME NATIONAL DU BREVET
SESSION 2017**

CORRIGÉ

HISTOIRE - GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ETCIVIQUE

Exercice 1 : analyser et comprendre des documents: /20 points

Exercice 2: Maîtriser différents langages et se repérer /20 points

Enseignement moral et civique : /10 points

Note finale : /50 points

Exercice 1 : Analyser et comprendre des documents (20 points)

Histoire :

Questions :

1. Présentez ce document. (2 points)

Il s'agit du témoignage de Sebastian Haffner, un juriste allemand, sur l'histoire de son pays entre 1914 et 1933. Il a été rédigé avant la guerre. Cet extrait évoque l'arrivée d'Hitler au pouvoir en 1933.

Est-il engagé en faveur d'Hitler, contre Hitler ou neutre ? Justifiez votre réponse grâce au document. (2 points)

Ce texte est critique vis-à-vis du nazisme : S. Haffner s'exilera au Royaume-Uni en 1940. De plus, il juge « inquiétantes » les disparitions de certaines personnes et de certains journaux.

2. Parmi les trois propositions suivantes, quel titre conviendrait le mieux à ce texte ? (1 point)

- « la mise à mort de la démocratie »,

Justifiez brièvement votre réponse. (2 points) L'auteur montre la disparition du pluralisme démocratique et des grandes libertés individuelles, piliers de la démocratie.

3. Quelles libertés sont peu à peu supprimées d'après le texte ? (2 points) Est-ce que le document évoque toutes les atteintes aux droits de l'homme commises dans l'Allemagne nazie ? Justifiez votre réponse grâce à vos connaissances. (2 points) Les nazis suppriment le droit de choisir librement ses élus et d'exprimer librement ses opinions. Ils mèneront aussi des politiques de discrimination

contre les juifs, les homosexuels, les handicapés, qui iront jusqu'au meurtre de masse (par exemple)

4. De quelle manière le régime nazi parvient-il à supprimer les différents droits d'après l'auteur du texte ? (3 points) Les nazis utilisent à la fois la propagande et la terreur pour arriver à leurs fins. La propagande consiste à contrôler l'opinion par la censure et l'interdiction des journaux. La terreur vise à supprimer toute opposition en arrêtant les opposants, en les enfermant dans des camps de concentration, en les forçant à s'exiler ou en brûlant les livres interdits.
5. En vous appuyant sur ce texte et sur d'autres exemples vus en cours, rappelez quels types de régimes sont qualifiés de « totalitaires ». (6 points)

Un régime totalitaire vise à contrôler totalement une société au nom d'une idéologie. Dans l'URSS de Staline ou l'Allemagne d'Hitler, ce régime s'appuie sur une dictature. En 1933, celle-ci est ainsi mise en place progressivement par Hitler auquel un culte de la personnalité (le Führer) est rendu. Au nom d'une idéologie raciste, ou du communisme, cette dictature est imposée à la société par la propagande, la terreur et l'encadrement des masses.

Exercice 2. Maîtriser différents langages pour raisonner et se repérer (20 points)

Géographie :

Sous la forme d'un développement construit d'une vingtaine de lignes et en vous appuyant sur un ou des exemples d'aménagement, expliquez comment l'aménagement du territoire français, à toutes les échelles, permet de réduire les inégalités entre les territoires. (15 points)

On attend un développement construit. Il faut donc valoriser les élèves qui rappellent en introduction, même succinctement, le problème discuté, qui distinguent plusieurs paragraphes développant une idée par paragraphe, ceux, qui font l'effort de conclure.

Sur le fond, voici les différentes idées qui peuvent être développées :

- Définition d'aménagement du territoire
- Présentation des grandes inégalités du territoire français : à l'échelle nationale entre les espaces centraux dynamiques et les périphéries, à l'échelle régionale entre les métropoles et les espaces ruraux, à l'échelle locale entre les villes-centres, les banlieues, les espaces périurbains. L'évocation des inégalités à l'échelle européenne pourra être acceptée. Ces inégalités peuvent être de richesse, de peuplement.
- Des exemples de mesures visant à corriger ces inégalités : des aides financières ciblées, des projets d'infrastructures (visant au désenclavement physique ou numérique d'une périphérie, le Grand Paris qui vise à associer les banlieues au dynamisme de la métropole), des projets de développement (le Louvre-Lens)

1. Complétez la carte ci-dessous en répondant aux questions suivantes :

a) Complétez la carte et la légende :

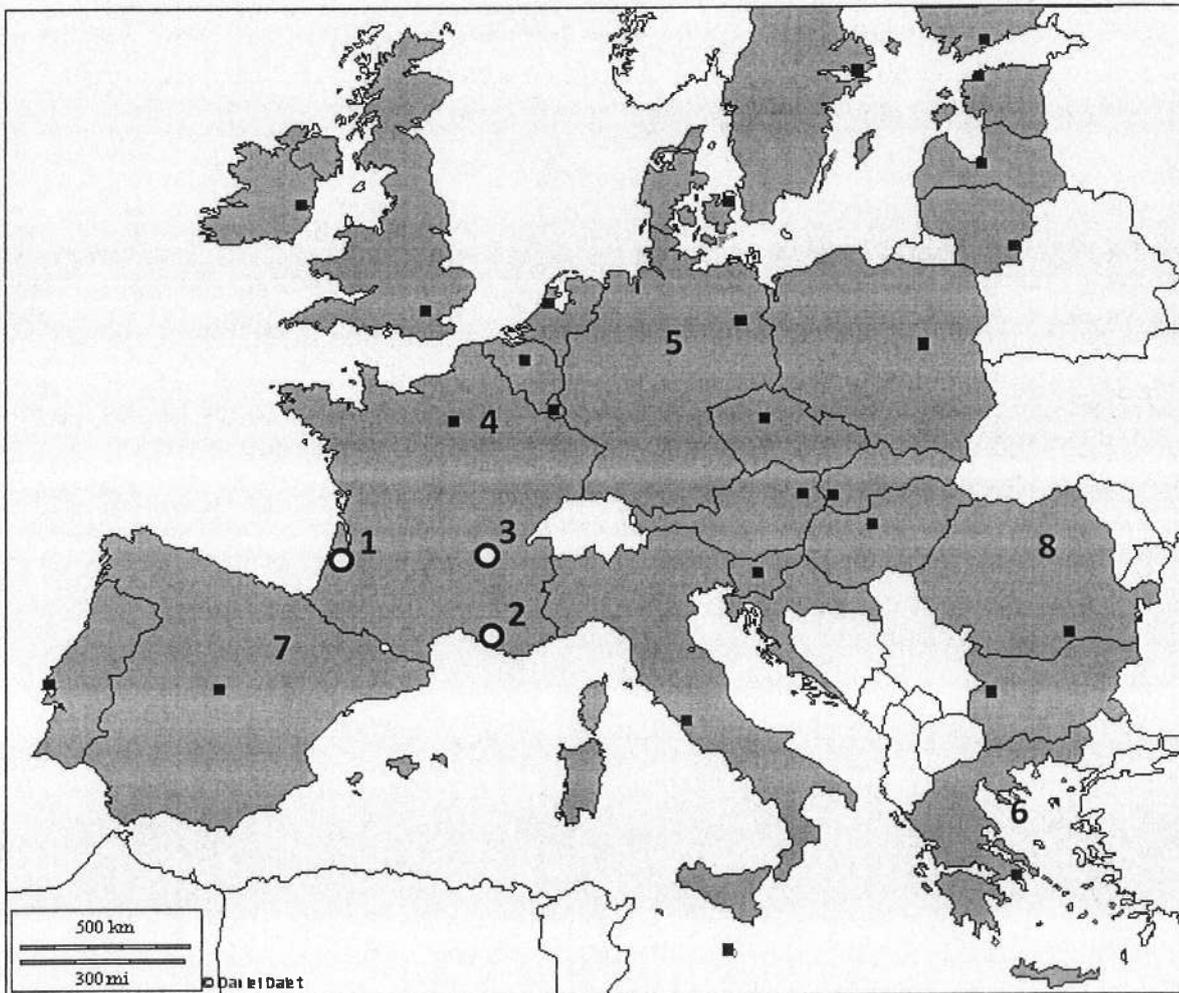
b) Ecrivez dans le tableau ci-dessous le nom des villes et des Etats numérotés sur la carte :

 Union européenne (1 point)

 Métropole française

 Métropole européenne

Noms des villes (2 points)		Noms des Etats (2 points)	
1	Bordeaux	5	Allemagne
2	Marseille	6	Grèce
3	Lyon	7	Espagne
4	Paris	8	Bulgarie



Exercice 3. Enseignement moral et civique (10 points)

1) Reliez les symboles ou les faits suivants au principe de la justice qu'ils illustrent :

Devoir d'impartialité de la justice ●	● La cour de cassation casse un jugement
Droit de la justice de punir ●	● L'épée de la Justice 
●	● La balance de la Justice 
Droit de faire appel d'une décision ●	● Les yeux bandés de la Justice 
Devoir de respecter les arguments de l'accusation et de la défense ●	

2) Expliquez à partir de ces documents et/ou d'autres exemples vus en cours que la liberté d'expression n'est pas illimitée.

Ces documents montrent à travers deux exemples que la liberté d'expression est limitée par la justice pour protéger l'image et la dignité des personnes (cas n°2) et des institutions (cas n°1). De même, la laïcité interdit l'expression ostensible de sa religion dans l'espace public, à l'école en particulier.

3) Votre ami(e) partage sans faire attention sa vie et ses sentiments sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Snapchat...). Vous devez le (la) convaincre que sa liberté d'expression a des limites, pour son bien et pour celui des autres. Présentez dans un paragraphe d'une quinzaine de lignes vos arguments.

Evaluer la capacité de l'élève à argumenter en inscrivant ses arguments dans le programme de l'EMC, en particulier ses capacités :

- A exprimer correctement ses arguments moraux en faveur de la limitation de la liberté d'expression (par exemple le sens de la préservation de la dignité de soi-même et de ses proches) ;
- A connaître les règles (nécessité de respecter la loi, responsabilités judiciaires) ;
- A exprimer un jugement, y compris critique vis-à-vis de ces questions ;
- A s'engager (par exemple en proposant de l'aide à son ami).